

CITROEN BERLINGO VAN M LIGHT 650 KG VAN (Ref:N200988)

0 KM



Cylindrée	1.5 cc
Carburant	DIESEL
PUISSANCE (CV)	100 cv 5 ch (74kw)
CO2	140 g/km
BOÎTES DE VITESSES	MANUELLE
Portes	2
Carrosserie	VU
KM	10km
Immat	21/11/2025

Couleur
BLANC

22.300 € TVAC

-30% sur prix cat.

OPTIONS

Aide au stationnement arrière - Aide au stationnement avant - Capteur de lumière - Anneaux d'arrimage - Apple CarPlay + AndroidAuto - Avertissement d'angle mort" - Banquette 2 places modulable avec fonction bureau - Caméra de recul avec écran intégré au rétroviseur central - Radio DAB - Détecteur de pluie - Écran tactile - Habillage latéral à mi-hauteur de la zone de chargement - Mirror Link - Système de navigation - Pare-brise acoustique - Phares antibrouillard - Plancher bois - Rétroviseurs extérieurs noirs - Rétroviseurs extérieurs à réglage électrique - Rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - Roue de secours - Siège conducteur réglable en hauteur - Tableau de Bord digitale - Trappe sous banquette passager - USB -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

abs - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au stationnement arrière - anneaux d'arrimage - avertissement de fatigue - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison complète - contrôle de la pression des pneus - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - freinage actif d'urgence - jantes en tôle 15" - porte coulissante à droite - prise 12 v - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège passager simple - système de contrôle de traction asr - système de verrouillage centralisé des portes avec télécommande - système start stop automatique - usb - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.